

Ruhengeri le 6/6/58

Monsieur L.A.T
à
Ruhengeri

Ruhengeri



3860

Je vous salue et vous expose ma doléance pour que l'examiniez:

- 1) Je suis le fils du nommé Ruhabayo duquel j'ai reçu ma part traditionnelle au Rwanda. J'ai reçu plusieurs serviteurs, mais mon grand frère SÈGITHÈNE s'en est attribué 4, qu'il a fait inscrire au Tribunal à mon absence et à mon insu. Même les serviteurs n'en savaient rien; preuve ils ne se sont pas présentés au Tribunal pour contracter le contrat d'ubuhake avec SÈGITHÈNE. Le Tribunal a accepté de les inscrire secrètement; alors que tous les 4 m'avaient présentée selon la coutume - tout leur bétail pour en prélever une portion (KURUONDA), me donnaient les prestations. J'habite près de SÈGITHÈNE, qui les voyait travailler pour moi et n'a jamais déposé plainte contre moi pour usurpation de ses droits. Ces hagaragu (serviteurs) sont:
2) Ruhabayo. Rwagitale. Songa - Nyiranzoni

J'ai déjà procédé au partage avec Ruhabayo, après j'ai partagé ~~mon bétail~~ ma part avec mon patron de bétail RULINDANA qui prit 3 vaches dont le pit était fixé par le Tribunal à 6.000 fcs. Après le partage, RULINDANA estima les 3 vaches à 10.500 fcs. après avoir accepté ce pit pour reprendre mes vaches, SÈGITHÈNE me denoua au Tribunal et eut gain de cause.

- 3) Vous constatés Monsieur L.A.T. que je perds et mon argent et ma quote-part reçue de mon père.

- 4) Ce qui m'a fléchi est que SÈGITHÈNE s'empare de mes droits le Tribunal ne se donne même pas la peine d'interroger mon père ~~sur cette affaire~~ ~~mais~~ qui est en vie, et ~~les~~ ^{autres} parents si je n'ai pas reçu ces hagaragu, et pour qui ces hagaragu travaillaient.

- 5) Je demande que Vous même A.T., Rwabukamba, chef et les chefs Bizumambukuboko et Npindikanyi franchiez mon affaire. Avec l'espoir que ma requête sera favorablement accueillie, je vous dis au revoir.